

					 <p data-bbox="2279 103 2529 180">Community Business Development Corporation Corporation au bénéfice du développement communautaire Victoria Madawaska-South/Sud</p>
<p align="center">Nouvelles constructions</p>	<p align="center">Rénovations</p>	<p align="center">Permis de construction</p>	<p align="center">Programme de Reboisement</p>	<p align="center">Rénovations</p>	<p align="center">Prêts</p>
<p>Aide financière non-remboursable pour une nouvelle construction d'une valeur de taxe foncière d'au-moins 100 000 \$</p> <p>1 500 \$ par année x 3 ans</p>	<p>Aide financière non-remboursable pour bâtiment –</p> <p>Résidentiel : 10 % max. 1 500 \$</p> <p>Commercial, industriel, manufacturier ou institutionnel (autre que gouvernemental) : 10 % max. 3 000\$.</p> <p>- Le programme est rétroactif au 1^{er} juin 2016.</p> <p>Quelques conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir obtenu un permis de construction avant le début des rénovations. - Les comptes avec la Ville de Grand-Sault doivent être à jour. - Les montants admissibles incluent les matériaux ainsi que la main-d'œuvre nécessaire à la rénovation. - Produits achetés localement lorsque possible. 	<p align="center">Gratuits</p> <p>Aucun frais pour un permis de construction lorsque le propriétaire se procure un permis avant le début des travaux.</p>	<p>Subventions disponibles pour l'achat d'arbres.</p> <p>50 % max. 400\$</p>	<p>Aide financière non-remboursable pour la rénovation de façades dans la Zone d'amélioration des affaires (ZAA)</p> <p>-Rétroactif au 1^{er} juin 2016.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10% de la valeur d'un projet jusqu'à un maximum de 1 000 \$ par projet et / ou par NID. - Le programme compte un maximum de 5 000 \$ par année fiscale. Premier arrivé, premier servi. - Le demandeur doit être soit le propriétaire du bâtiment ou le propriétaire de l'entreprise. - Bâtiments commerciaux dans la ZAA seulement. - Toutes les taxes dues à la Ville et à la SDCAGS doivent être à jour et payées en plein. - Priorité sera accordée aux améliorations qui utiliseront des matériaux locaux, durables, qui demandent peu de maintenance et sont favorables à l'environnement. - Améliorations à l'architecture et aux détails décoratifs extérieurs, aménagement paysager, enseignes, peinture, patios, surfaces extérieures, portes et fenêtres sont quelques exemples de projets éligibles. 	<p>Aide financière jusqu'à un maximum de 150 000 \$ - taux d'intérêt de 6%.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Propriétaires et locataires de bâtiments commerciaux. - Façades, enseignes, améliorations locatives intérieures et extérieures et aménagement paysager. - Des esquisses sont obligatoires. - Garanties demandés basé sur le risque. - Condition financière – démontrer la capacité de remboursement.
<p>Était : 1 000 \$ Maintenant : 1 500 \$</p>	<p>Nouveau</p>	<p>Était : 25 \$ + 5\$ Maintenant : 0\$</p>	<p>Était : 200 \$ Maintenant : 400 \$</p>	<p>Nouveau partenariat</p>	<p>Nouveau partenariat</p>

